

L'an 2016, le lundi 27 juin à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 20 juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice :15 Présents 14, Procuration 1

Membres présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FIEVET, G LECOCQ, CH DELOBELLE, S HOTTON, M FERCOQ, F BRICOUT, E PISKULA, JL ABRAHAM, A HEGO, TH WALEMME et JM TORDOIT

Absente : S FAUQUEUX qui a donné procuration à JL ABRAHAM

### **BILAN ARIL PERISCOLAIRE 2015, PREVISIONNEL 2016.**

Alexandra DELCROIX comptable de l'association ARIL et Priscille GRIERE directrice de notre espace éducatif périscolaire, employée ARIL, présentent aux membres du conseil municipal le bilan de l'année 2015. Compte tenu de la somme versée au titre de l'année 2015 soit 50.009,56€, il apparaît après clôture de l'exercice comptable et passage du commissaire aux comptes Aril, un excédent de 1029,99€.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal après avoir demandé de plus amples informations sur ces chiffres approuvent le compte de bilan 2015 et acceptent que l'excédent de 1029,99€ vienne en déduction de l'acompte à verser sur le budget prévisionnel 2016.

Le prévisionnel de l'année 2016 est ensuite présenté par Mme DELCROIX et Mme GRIERE aux membres du conseil municipal qui souhaitent revoir le montant des frais annuels d'inscription et proposent ainsi une participation financière pour les enfants scolarisés ou habitant Carnières de 13€ pour un enfant, 17€ pour deux enfants et 21€ pour 3 enfants et pour les extérieurs de 25€ pour un enfant, de 30€ pour deux enfants et 35€ pour 3 enfants. De même, le prix du repas du midi passera de 3.00€ à 4.00€ en incluant le coût de la demi-heure du midi pendant laquelle les enfants sont encadrés par les animateurs, dès la rentrée de septembre.

Le budget prévisionnel 2016 est accepté à l'unanimité par les conseillers municipaux qui autorisent la signature par Mr le Maire de l'annexe N°3 à la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2014 relative à la gestion de l'espace éducatif périscolaire de Carnières et le paiement de la facture d'acompte n°16 d'un montant de 46.304,71€, avoir de 1029,99€ de l'année 2015 déduit.

En outre, il est fait remarquer aux deux interlocutrices :

Que les honoraires d'avocat pour régler des dossiers relatifs au personnel ARIL fussent t'ils pour du personnel travaillant sur Carnières, n'ont pas à être pris en charge par la commune mais par l'association ARIL

Que certaines factures ayant trait aux exercices 2011, 2012, 2013 et 2014, jamais reçues en mairie et susceptibles d'être frappées par la prescription n'ont pas à être intégrées au bilan final et de ce fait à être payées systématiquement par le biais de la facture d'équilibre

L'intervention ARIL se termine à 21h30.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'AFR**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement est appelé à être renouvelé puisque désigné il y a 6 ans. Le conseil municipal doit désigner 5 propriétaires et la chambre d'agriculture 5 exploitants. Mr le Maire propose, comme les mandats précédents, une liste de propriétaires et de propriétaires exploitants résidants sur la commune ou près de la commune.

Monsieur DELOBELLE indique qu'il serait judicieux d'avertir tous les propriétaires de ce renouvellement afin que chacun puisse, s'il le souhaite, postuler pour être membre du bureau.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'intérêt est d'avoir le quorum aux réunions en invitant des membres résidants au plus près et que les propriétaires non exploitants ont rarement connaissance de l'état des chemins d'où l'intérêt de nommer des propriétaires exploitants qui les utilisent. Quoiqu'il en soit un courrier sera envoyé à chaque propriétaire afin de ne nommer que des personnes volontaires.

## **CONVENTION LOCATION SALLE DES FÊTES**

La commune a été sollicitée pour prêter la salle des fêtes chaque mercredi de 19h15 à 21h00 à l'association « BODYMANIA » sise à Rumilly et représentée par Mr Cédric DIAZ en vue de dispenser des cours de remises en forme.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de lui louer la salle des fêtes moyennant une redevance de 20€00 par séance. Une convention sera établie afin de valider cet engagement.

## **DEVELOPPEMENT EOLIEN : POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par l'intermédiaire d'une consultation locale effectuée le 28 juin 2015, les Carniérois avaient été appelés à se prononcer sur la faisabilité d'un projet de 7 éoliennes sur le territoire de la commune. 68% des 348 suffrages exprimés, lors de cette consultation, avaient alors indiqué leur refus de voir s'implanter des éoliennes sur le territoire de la commune.

En soutien à ce résultat et dans le but de le conforter auprès des instances décisionnaires dans l'hypothèse d'un nouveau dépôt de permis de construire pour ce type de projet, Mr le maire souhaite que le conseil municipal puisse, à son tour, se prononcer sur la même question, à savoir : « Etes-vous Pour ou Contre l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de Carnières ? » en leur proposant un vote à bulletin secret.

Le résultat de ce vote se traduit comme suit : Suffrages exprimés 14. Vote Pour 3 .Vote Contre 11 (Mme HOTTON .partie prenante dans ce dossier n'a pas souhaité participer à ce vote et s'est retirée de la salle pendant celui-ci)

Ce vote des élus corrobore le positionnement de la population et indique ainsi la nette volonté de notre commune de ne pas voir s'implanter d'éoliennes sur son territoire.

## **TRAVAUX RUE DE LA FERME**

Mr le maire informe l'assemblée sur l'avancée des travaux de réfection de la rue de la Ferme. Ceux-ci se déroulent selon le mode opératoire indiqué avec cependant quelques soucis quant aux passages journaliers des véhicules qui empruntent cette chaussée qui est sans issue à son extrémité.

<sup>2</sup> Initialement prévu dans un tuyau d'évacuation d'eau pluviale, l'eau de ruissellement et l'eau de pluie ne pourront cependant pas être raccordées à celui-ci car cette canalisation a été squattée par des raccordements de tous genres ( eau, électricité, téléphone) .Il s'est donc avéré nécessaire de créer une autre canalisation. L'entreprise NMDT chiffre le coût de cette opération à 4638€29ht. Ces travaux étant urgents Mr le maire donne son accord pour leur réalisation.

Se pose cependant le soucis de reprendre en propriété, même à l'euro symbolique, un terrain sur lequel des raccordements ne sont pas aux normes, la commune se réserve, de ce fait, la possibilité de ne reprendre en bien public que la voirie et non les bas-côté de celle-ci.

## **BORNAGE DES CHEMINS COMMUNAUX**

Mr le maire propose aux membres du conseil municipal de reprendre les limites des chemins communaux et ruraux dont la commune est propriétaire, ceux-ci étant en partie cultivés par les exploitants agricoles riverains.

Le devis demandé au cabinet de géomètre expert Dominique DRAIN se chiffre à la somme de 3750€ht pour les trois chemins concernés. Après délibérations et vote, cette proposition est refusée par 9 voix contre et 6 voix pour.

## **FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET**

Mr le maire indique aux conseillers le programme des animations prévues avec notamment une prestation du club de danse de Carnières : « le Millénium Show ».

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décide de lui accorder une subvention de 310€

## **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

Des indemnités de gardiennage de l'église sont dues aux personnes ou aux associations en ayant la charge.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mr le maire à régler la somme de 474€22 au titre de l'année 2015 et 474€22 au titre de l'année 2016 à la paroisse St Joseph en Cis de même pour les années 2017, 2018 et 2019 selon les montants qui seront fixés pour ces dites années.

## **CREATION D'UNE -6EME SALLE DE CLASSE**

Mr le maire indique à l'assemblée que le niveau des naissances a fortement chuté ces deux dernières années passant de 30 en 2012 à 20 en 2013 puis 15 en 2014 et 10 en 2015 ce qui nécessite une réflexion sur le devenir d'une sixième classe à l'école.

L'aspect financier est quant à lui globalement positif puisque le dossier de subvention au titre de la DETR devrait être accepté. A cela s'ajouterait l'arrêt du paiement de la location des modules Portakabin et la possibilité maintenant de bénéficier d'une aide du conseil départemental du Nord qui souhaite aider les investissements locaux en attribuant de nouveau des subventions en fonction de la nature des travaux envisagés. La création d'une sixième salle de classe rentre dans les critères retenus, les conseillers municipaux autorisent Mr le maire à solliciter une subvention, un dossier sera donc envoyé avant le 2 septembre date butoir.

Les conseillers municipaux souhaitent poursuivre ce dossier et valident ainsi les éléments nécessaires à l'attribution du permis de construire en validant les devis  
De la société EXPERTIMA pour un montant de 590€00ht relatif au diagnostic Amiante.  
De la société VERITAS pour un montant de 3240€00ht pour la mission de contrôle technique.  
De la société VERBEKE pour un montant de 987€00ht pour la mission d'étude des sols.  
De la société, CEFAQ pour un montant de 1600€00ht pour la mission de Coordination Sécurité, Protection de la Santé

Une réflexion sera menée ultérieurement en fonction d'éléments plus précis

## **AMENAGEMENT CANTINE DU HAUT**

Suite à la décision prise de ne plus investir dans une salle informatique, les enseignants comme le personnel d'encadrement de la périscolaire préférant des appareils portables beaucoup plus autonome d'utilisation, le bâtiment sis 27 rue Pasteur sera destiné à accueillir la cantine et l'accueil périscolaire actuellement installés au 29 rue Pasteur.

Des travaux de mise aux normes seront réalisés en terme d'électricité, l'entreprise VERMEIL fournit ainsi un devis de réfection du circuit électrique pour un montant de 2685€73ht.

Concernant le chauffage de ce bâtiment, les convecteurs au gaz avec ventouses actuellement en place sont vétustes et hors normes pour un bâtiment destiné à devenir une cantine. Ils seront enlevés

L'installation chauffage électrique recueille l'assentiment des conseillers municipaux au détriment de celui au gaz de ville. Contactée, l'entreprise VERMEIL fournit un devis d'installation d'un chauffage électrique pour un montant de 4377€98ht

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent les deux devis et autorisent Mr le maire à passer commandes auprès de l'entreprise VERMEIL

## **VOYAGE A LA MER**

Mr le maire propose de reconduire un déplacement en car sur les plages du Nord le dimanche 7 août.

A l'unanimité les conseillers municipaux donnent leur accord pour un déplacement à STELLA PLAGE avec une participation financière de 5€00 pour les carniérois et de 15€00 pour les accompagnateurs extérieurs. La société GODDYN sera contacté pour assurer le trajet.

## **REFECTION RUE DU FAUBOURG**

Les travaux vont commencer dès demain. L'accès de celle-ci sera réservé aux riverains pour une période allant jusque fin juillet.

Les travaux terminés, cette rue communale sera mise en sens unique, les véhicules ne pourront l'emprunter que dans le sens centre bourg vers la sortie du village. Les panneaux routiers adéquats seront mis en place à savoir : un panneau d'interdiction de tourner à droite à l'entrée du village en venant d'Estourmel, un panneau Sens Interdit à l'entrée de la rue, un panneau Sens Interdit à 30 m et un panneau Stop au carrefour de la rue du Faubourg et de la rue P Curie

F BRICOUT fait remarquer que le panneau Stop sera une vrai gêne pour les carniérois qui emprunte cette portion de voie plusieurs fois par jour.

Mr le maire indique que si l'on reste avec le panneau actuel : »Cédez le passage » la vitesse des voitures augmentera de nouveau puisque plus aucune voiture ne viendra de la droite.

Le Stop sera également une sécurité supplémentaire, au bas de la rue, pour les riverains qui dans un premier temps auront encore le réflexe de l'emprunter, cette fois dans le mauvais sens.

La séance est levée à 23h45